

Avec Transportez-Vous Bien, préparez votre plan d'action prévention 2025

Dans le cadre du régime conventionnel de prévoyance non-cadre, TVB met à disposition des entreprises, sans aucun frais supplémentaire, des actions de prévention clés en main et ciblées sur les enjeux de santé et sécurité du Transport : hypovigilance, troubles musculosquelettiques (TMS), risques psychosociaux (RPS), hygiène de vie (nutrition, sommeil, activité physique, ...), conduites addictives, maladies et douleurs chroniques...

100% PRIS EN CHARGE

Un outil en ligne pour construire un plan personnalisé QVT

Pour accompagner le déploiement d'actions de prévention adaptées à chaque entreprise, nous mettons à disposition un outil d'orientation simple et rapide. En quelques clics, découvrez les actions disponibles :

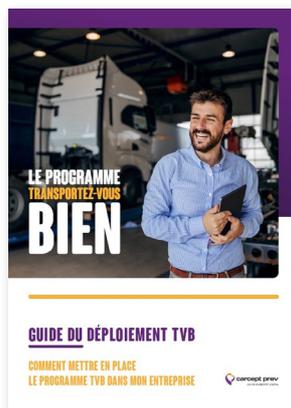
- 1 Choisissez la thématique santé de votre choix : santé cardio, nutrition, sommeil et vigilance, bien-être au travail, prévention des TMS ou prévention des conduites addictives
- 2 Sélectionnez la taille de vos effectifs non-cadres
- 3 Découvrez les actions de prévention à votre main et sans frais : ateliers, formations de prévention sur site ou à distance, stand d'information TVB...

[Construire votre plan d'action personnalisé](#)



Déployer un programme de prévention : les clés du succès en vidéo

Prendre soin de la santé des salariés et améliorer la QVT sont devenus des enjeux de performance incontournables et de la prévention des accidents du travail. Pour vous accompagner dans cette démarche, retrouvez le replay du webinaire :



Un guide pratique pour déployer des actions de prévention

En complément de l'outil d'orientation en ligne, nous mettons à votre disposition un guide pratique (au format PDF), fruit d'une expérimentation menée avec des entreprises du Transport. Vous y trouverez

des conseils sur les principaux axes du programme TVB, des exemples d'actions détaillés avec les étapes clés à suivre, les outils disponibles et les retours d'expérience d'utilisateurs.

[Visionner ou télécharger le pdf](#)

N'hésitez pas à le partager aux personnes en charge du déploiement des actions QVT.



[« comment déployer TVB en 5 étapes clés »](#)

Pour bénéficier du programme Transportez-Vous Bien (TVB), l'entreprise doit cotiser au Haut Degré de Solidarité du régime de prévoyance non-cadres des salariés des branches du Transport routier (IDCC 16) et du Transport urbain (IDCC 1424). Cette obligation conventionnelle est instituée par l'Accord-cadre du 20 avril 2016 et l'accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire. Depuis le 1er juillet 2022, les salariés non-cadres du Transport sanitaire bénéficient du programme TVB. Le programme TVB est financé par le fonds de Solidarité de ces régimes.

transportezvousbien.fr  

Une question sur une action de prévention ?
09 70 824 825

Inscrivez-vous pour recevoir nos dernières actualités via ce lien :

[Se tenir informé](#)